

REÇU le 15 AVR. 2019

Rapport d'analyse Page 1 / 2  
Edité le : 09/04/2019

SYNDICAT DES EAUX UNIAS

CRAINTILLIEU VEAUCHETTE  
42210 UNIAS

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE19-50880		<b>Analyse demandée par :</b> ARS Loire Santé et Environnement	
<b>Identification échantillon :</b> LSE1904-8154-1		<b>N° Prélèvement :</b> 00160936	
<b>N° Analyse :</b>	00185589		
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	UNIAS SI U.C.V.	<b>Code PSV :</b> 0000000502	
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET CUISINE CRÈCHE - BOURG		
<b>Dept et commune :</b>	<b>42 UNIAS</b>		
<b>UGE :</b>	0057 - AEP SI UNIAS CRAINTILLEUX VEAUCHETT		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D2	<b>Type Analyse :</b> D2THM	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SAUR DOMAINE DE LA GARE 07104 ANNONAY		
<b>Nom de l'installation :</b>	SI UNIAS CRAINTILLEUX VEAUCHETTE	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 001635
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 03/04/2019 à 08h38 Réceptionné le 03/04/2019 Prélevé par CARSO LSEHL / CARDOSO Lydia Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 03/04/2019

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Anions</b>							
Nitrites	42D2THM	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.50	#
<b>Métaux</b>							
Chrome total	42D2THM	< 5	µg/l Cr	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	50	#
Fer total	42D2THM	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Cadmium total	42D2THM	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	#
Antimoine total	42D2THM	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	#
<b>COV : composés organiques volatils</b>							
<i>Solvants organohalogénés</i>							
Bromoforme	42D2THM	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chloroforme	42D2THM	9.8	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	42D2THM	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Dibromochlorométhane	42D2THM	1.8	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	42D2THM	5.3	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	42D2THM	16.90	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	#
Epichlorhydrine	42D2THM	< 0.05	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.1	#
<b>HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b>							
<i>HAP</i>							
Benzo (b) fluoranthène	42D2THM	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Benzo (k) fluoranthène	42D2THM	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Benzo (a) pyrène	42D2THM	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.010	#
Benzo (ghi) pérylène	42D2THM	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	42D2THM	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083		#
Somme des 4 HAP quantifiés	42D2THM	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.100	#
<b>Composés divers</b>							
<i>Divers</i>							
Acrylamide	42D2THM	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#

42D2THM

ANALYSE (D2THM=D2+THM) EAU DE DISTRIBUTION (ARS42-2017)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Caroline DUFOUR  
Ingénieur de Laboratoire

